



# Enquêtes publiques

## B.O. n° 6 du 06.02.2015

### Commune de Bagnes

#### Mise à l'enquête publique

#### Plan d'abornement et tableau des expropriations

#### Chemin des Vernes à Verbier

L'Administration communale de Bagnes, par son Service routes et cours d'eau, soumet à l'enquête publique, conformément aux articles 65 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 (révision partielle selon la loi du 2 octobre 1991), le plan d'abornement et le tableau des expropriations du chemin des Vernes à Verbier.

Les documents peuvent être consultés auprès du Service routes et cours d'eau, bâtiment SIB, Place de Curala 5 – 1934 Le Châble, aux heures d'ouverture habituelles.

Les oppositions éventuelles à l'encontre de ces documents doivent être adressées par écrit et dûment motivées, dans un délai de 30 jours dès la présente publication, à l'adresse suivante :

Commune de Bagnes - Travaux Publics - SRCE - Place de Curala 5 - 1934 Le Châble VS

Le Châble, le 6 février 2015

L'Administration communale